



Régie des Ports Raphaëlois
Hôtel de Ville
Place Sadi-Carnot
83700 SAINT-RAPHAEL

Saint-Raphaël le 16 avril 2024

Avis de publicité
Appel à manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée
Autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire
Port Santa-Lucia

CROISIERE HAUT DE GAMME

La Régie des Ports Raphaëlois a souhaité initier, à titre précaire et révocable, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public portuaire pour une activité de croisières haut de gamme.

C'est dans ce contexte qu'un appel à manifestation d'intérêt est lancé par la Régie des Ports Raphaëlois.

Objet de la consultation :

L'autorisation d'Occupation Temporaire comprendra :

- Un linéaire de quai de 20 ml sur 10

Emplacement du bien :

- Quai d'honneur

Redevance domaniale :

- Redevance annuelle minimum pour l'année 2024 du 1^{er} janvier au 31 décembre : 25 000 € HT

Ce montant sera proratisé selon le nombre de mois d'occupation pour l'année 2024.

Durée : 5 ans

Mise à disposition des emplacements :

Dès signature de la convention

Les conditions d'occupation sont les suivantes :

- La consultation donnera lieu à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui prendra la forme d'une convention d'occupation d'une durée de 5 ans et dans les conditions du Code général de la propriété des personnes publiques.

- L'occupation est précaire, révocable et strictement personnelle
- L'occupation est strictement destinée à l'utilisation figurant dans la convention d'A.O.T.
- L'autorisation n'est pas constitutive de droits réels.
- En contrepartie de l'occupation privative du domaine public portuaire consentie, le bénéficiaire versera au gestionnaire une redevance d'occupation privative du domaine public ;
- Toute modification de l'occupation sera soumise, au préalable, à l'accord de la Régie des Ports Raphaëlois.

Procédure :

Appel à manifestation d'intérêt concurrente préalable à la délivrance d'une autorisation occupation temporaire du domaine public (L 2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques).

Dans le cas d'une demande concurrente, le candidat devra se manifester avant le 30 avril 2024 à 12h00 sur le profil acheteur de la Régie des Ports Raphaëlois : <https://www.marches-securises.fr>

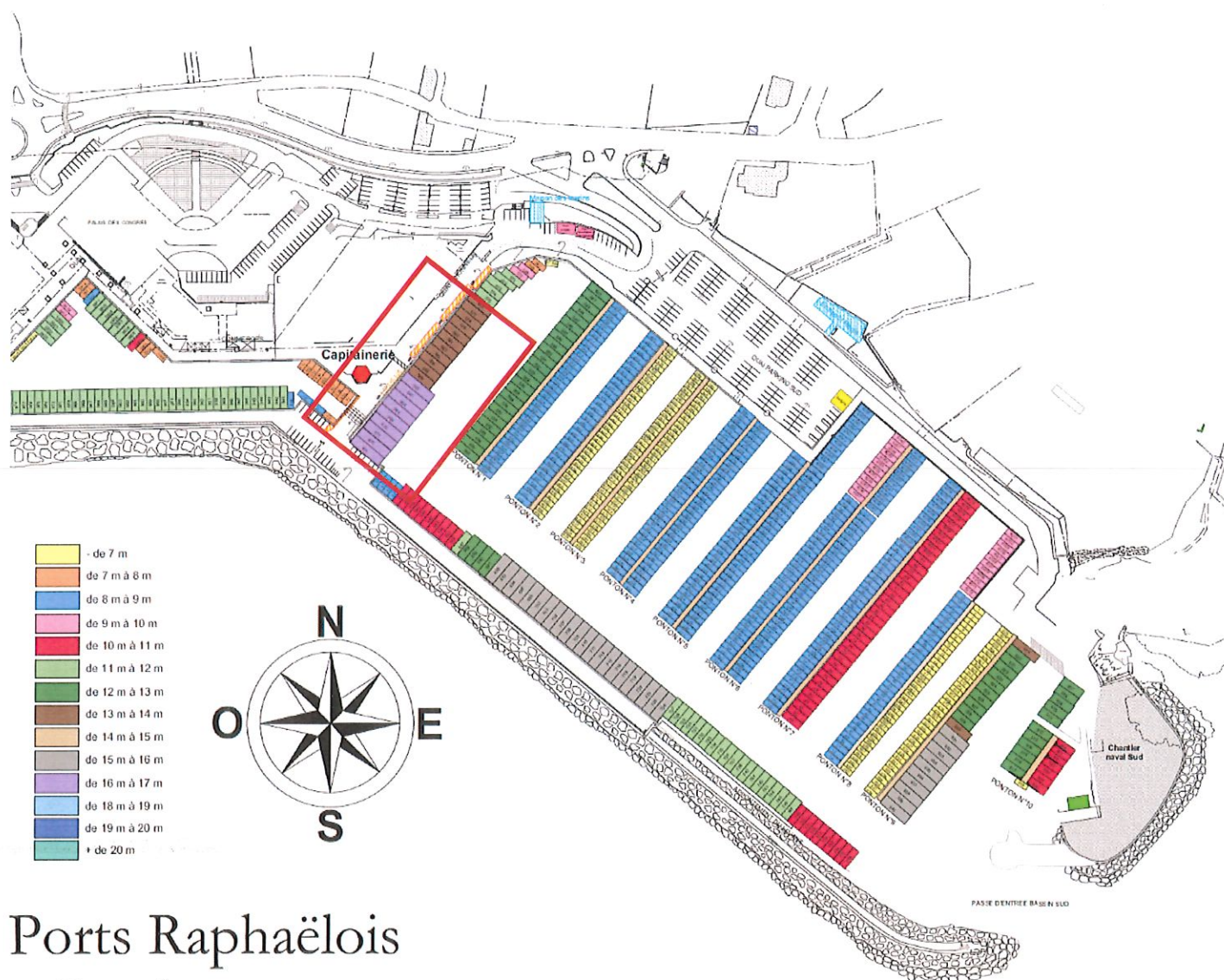
Dans ce cas une procédure de mise en concurrence sera organisée.

Le Directeur de la Régie des Ports Raphaëlois



Mathieu BERTORA

Estimé : 11000



Ports Raphaëlois